



Madame, Monsieur,

Bonjour. J'espère que vous vous portez bien, malgré ce virus qui continue à être présent.

**\* Concernant nos adhérents**

Essentiellement les pétanqueurs et les marcheurs ont repris leurs activités durant l'été. Les « oubliés », sont ceux qui pratiquent des activités en salle, et qui, pour la plupart souhaitent se rencontrer à nouveau. Certains clubs ont ouvert ou sont en réflexion sur les modalités d'ouverture.

**\* Beaucoup de questions sont posées au secrétariat de la Fédération départementale**

C'est pourquoi, je vais préciser certains points :

- **La situation sanitaire évolue chaque jour**, et de façon inégale sur le territoire. Ce sont les préfetures et les mairies qui sont habilitées à fournir les dispositions sur des mesures particulières.
- **C'est la Mairie de votre commune qui donne l'autorisation d'accès aux salles municipales**

Si elle établit un protocole d'utilisation, vous devez le respecter.

Ensuite, c'est à vous d'apprécier quelles sont les activités que vous pouvez mettre en place, tout en maintenant les gestes barrières : nature de l'activité, grandeur de la salle, et population reçue.

Réunissez-vous, pour en discuter dans vos secteurs : les échanges permettent de trouver des solutions plus facilement, et de lever certaines inquiétudes.

- Vous devez ensuite faire appliquer les gestes barrières pour vos adhérents

Port du masque, distanciation physique et désinfection des mains au gel hydroalcoolique, et évidemment pas d'embrassades, ni d'accolades. Le port du masque est obligatoire car vous êtes dans un lieu clos. Et pourquoi ne pas désigner une personne qui s'assurerait du maintien des gestes barrières dans les premiers temps ? Vous pouvez avoir des adhérents réticents, notamment au port du masque. C'est pourquoi, je vous conseille de les informer sur les mesures que vous mettez en place, afin de les rassurer, et de faire en sorte que tout se passe dans les meilleures conditions. Pour les personnes qui n'adhèrent pas à vos recommandations, ils ne peuvent évidemment pas avoir accès au club.

- Concernant la responsabilité des présidents d'association

Si vous appliquez les recommandations des mairies, que vous vous assurez que vos adhérents appliquent les gestes barrières, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ecrivez un protocole précisant les mesures que vous mettez en place, informer vos adhérents, et à chaque activité, établissez une feuille de présence. Chaque club a ses particularités, et si vous avez toujours des interrogations, vous pouvez bien sûr compter sur la fédération départementale. Positons : toutes ces recommandations que vous mettez en place auront aussi une incidence favorable sur la grippe saisonnière et les gastro entérites.

Bonne reprise, et prenez soin de vous.

La Présidente,

Marie Pierre Coadic